

CONSEIL D'ADMINISTRATION 28 JUIN 2016

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Invitation permanente d'un représentant de la commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin.
2	Demande faite au Directeur Général de poursuivre la réflexion sur le PPI sur la base des orientations principales en vue de la présentation, de l'avancée du projet PPI à la prochaine séance du Conseil d'Administration.
3	Modification des conditions financières de portage des biens acquis par l'EPF au titre de l'action foncière.
4	Accord pour une exonération des frais d'intervention dans le prix de cession dans le cadre de signature de l'acte de vente par l'EPF Normandie au profit de la ville d'Ifs (intervention à Ifs, quartier de la Plaine, intégrée au programme d'action foncière de Caen la Mer), à compter du 18 juillet 2016, et compte-tenu de la très courte durée de portage (l'acquisition du bien par l'EPF et la cession du bien à la ville d'Ifs étant toutes deux souhaitées le même jour).
5	Dans le cadre du renforcement de l'attractivité et l'accélération du développement des quartiers autour des gares, autorisation donnée au Directeur Général à signer toutes conventions permettant le lancement d'expérimentations de nouveaux dispositifs d'intervention sur les secteurs de gare à enjeux visant à y développer une démarche innovante et pro active.
6	Approbation du principe de la convention d'interventions Centre Bourg.
7	Dans le cadre de la démolition du bâti obsolète avec des matériaux contenant de l'amiante, autorisation donnée pour le lancement et le financement sur fonds propres, - d'un programme d'études préalables à la démolition et à la réutilisation de 5 anciens équipements publics et de 5 ensembles de logements sociaux, - la réalisation d'un recensement des équipements publics et des ensembles de logements sociaux amiantés à démolir sur le territoire Normand. Validation du principe d'un co-financement sur fonds propres d'un premier programme de travaux et autorisation donnée au Directeur Général à engager toutes négociations et à préparer toutes conventions permettant le financement de ces dispositifs d'intervention.
8	Approbation du principe d'élargir sous conditions les interventions foncières aux biens maîtrisés par les collectivités.
9	Renforcer l'efficacité du FPRH
10	Autorisation donnée au Directeur Général et son Adjoint à lancer des études de pré-faisabilité
11	Approbation du budget rectificatif avec proposition de remboursement anticipé des emprunts.
12	Mobilisation des moyens financiers pour tenir compte de l'évolution de l'activité.
13	Partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations pour le soutien et l'accompagnement des territoires.
14	Sous réserve de la décision finale du Conseil Régional sur son cofinancement, approbation de la prise en charge du programme d'interventions friches.

15	Approbation de l'inscription de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel pour l'aménagement d'un nouveau quartier à Elétot au programme d'études 2016.
16	Approbation de l'inscription de l'étude de programmation et de faisabilité sur le site des Récollets à Gisors au programme d'études 2016.
17	Approbation de l'augmentation de l'enveloppe financière de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel pour la reconversion de la tannerie COSTIL à Pont-Audemer.
18	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de 82 logements sociaux collectifs concernant l'opération Ex Garage Renault à Dieppe (76).
19	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de 44 logements sociaux collectifs concernant l'opération Rue Saint Yon à Saint Etienne du Rouvray.
20	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de 22 logements sociaux individuels concernant l'opération Rue de Milan 2 à Saint Nicolas d'Aliermont.
21	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de 25 logements sociaux collectifs concernant l'opération ZAC de la Maslière à Bretteville sur Odon.
22	Accord du principe de l'étude pour l'attractivité du quartier Saint-Gervais (50) sur la commune d'Avranches dont les préconisations pourraient donner lieu à des modes d'interventions expérimentaux.
23	Accord du principe de l'étude pour l'attractivité commerciale sur la commune de Livarot Pays d'Auge.
24	Concernant les expérimentations « attractivité des centres bourgs », approbation du principe d'une mise en à disposition de biens immobiliers par bail emphytéotique pour permettre la réalisation d'opérations locatives en maîtrise d'ouvrage communale.
25	Approbation du principe de l'étude de réemploi de bâtiment pour l'agglomération Seine-Eure et approbation du lancement de l'étude de réemploi de bâtiment.
26	Acceptation du principe de l'étude de revitalisation économique avec la CDC Eure Madrie Seine portant sur le site de l'hôtel de l'Ouest, ancien hôtel restaurant situé à proximité immédiate de la gare d'Aubevoye afin d'y réaliser un programme d'offre tertiaire et services aux entreprises.
27	Acceptation du principe de l'étude de positionnement touristique et pré diagnostic du site la Forge d'Ambenay pour le compte de la Communauté de Communes du canton de Rugles.
28	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer la convention de partenariat entre l'EPF Normandie et l'association « IN SITU » qui prévoit une participation financière pour le financement de la Biennale d'architecture et d'urbanisme de CAEN.
29	Approbation du programme d'action foncière de la Ville de Vernon.
30	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition des parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées section XB numéros 58 et 68 pour une contenance totale de 1.297 m².
31	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition des parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées section XE numéros 18 et 33 pour une contenance totale de 1.030 m².
32	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition des parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées section BH numéros 90 et 107 pour une contenance totale de 5.006 m².
33	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition de la parcelle située sur le territoire communal et cadastrée section XI numéro 54 pour une contenance de 2.950 m².
34	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition de la parcelle située sur le territoire communal et cadastrée section XH numéro 121 pour une contenance de 926 m².
35	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition de la parcelle située sur le territoire communal et cadastrée section XH numéro 121 pour une contenance de 926 m².

36	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition des parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées : *section AI numéros 110, 65, 104 et 109 ; *section AH numéros 123, 312, 313, 311, 121, 270, 237, 119, 271, 269, 140, 139, 185, 186, 268, 265, 266, 267, 264, 260, 259, 261, 262, 315, 111, 215, 214, 162, 113, 9, 10, 8, 213, 212, 11, 12, 13, 14, 203, 202, 15, 158, 6, 17, 5, 4, 18, 19, 20, 21, 130, 205, 204, 2, 1, 305, 296, 23, 24, 25, 316 et 317 ; *section XC numéros 758, 757, 693, 529, 546, 608, 609, 574, 573, 819 et 820, Pour une contenance totale de 147.807 m²
37	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition des parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées section XK numéros 27 et 28 et section BK numéro 469, pour une contenance totale de 39.293 m².
38	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de VERNON, acquisition des parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées section AZ numéros 141, 19, 177, 173, 174, 181, 14, 207, 208, 4, 13, 12, 5, 6, 11, 178, 175, 179, 182, 176, 180 et 108, pour une contenance totale de 14.908 m².
39	Acquisition, à la demande de la Commune de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE (Seine Maritime), au besoin par exercice du droit de préemption urbain, des biens sis sur le territoire communal, figurant au cadastre section AM numéros 110, 109, 393, 396, 397, 398, 434, 421, 422 pour une contenance totale de 9.633 m².
40	Acquisition, à la demande de la Commune de BONSECOURS (Seine Maritime), d'un ancien chenil appartenant à la Police National sis sur le territoire communal, rue Jules Ferry et cadastré section AI n° 38, pour une contenance de 1 758 m².
41	Acquisition, à la demande de la Commune de QUIBERVILLE (Seine Maritime), d'un ensemble de biens immobiliers sis sur le territoire communal, figurant au cadastre section AC numéros 291 et 158 et section AE numéros 431, 536, 537, 460, 466, 467 et 512 pour une contenance totale de 63.162 m².
42	Acquisition, à la demande de la Commune de QUIBERVILLE (Seine Maritime), d'un ensemble de biens immobiliers sis sur le territoire communal, figurant au cadastre section AC numéros 291 et 158 et section AE numéros 431, 536, 537, 460, 466, 467 et 512 pour une contenance totale de 63.162 m².
43	Extension, à la demande de la Commune de LILLEBONNE (Seine Maritime), du périmètre de prise en charge de l'opération n°904 142 "CENTRE VILLE DPU", aux parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées section AK numéros 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 590, 601, 906, 302, 303, 304 pour une contenance totale de 4.873 m².
44	Accord donné, à la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen (Seine Maritime), pour un report d'une durée : - de un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à ESLETTES et cadastré section ZI numéros 17 et 21, soit une date d'échéance de rachat fixée au 23 décembre 2017 ; - de deux (2) ans de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à ESLETTES et cadastré section ZI numéros 8 et 9, soit une date d'échéance de rachat fixée au 4 août 2018 (pour la parcelle ZI n°9) et au 26 août 2018 (pour la parcelle ZI n°8).
45	Accord, à la Commune de TOTES (Seine Maritime), pour un report d'une durée de six (6) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à TOTES et cadastré section ZK numéros 7 et 8, pour une contenance totale de 33.480 m².
46	Accord, à la Commune de SAINT ANDRE DE L'EURE (Eure), pour un report d'une durée de cinq (5) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à SAINT ANDRE DE L'EURE et cadastré section AP numéros 171 et 181, pour une contenance totale de 4.872 m².
47	Refus, à la Commune de BIHOREL (Seine Maritime), d'un report de l'échéance de rachat du bien immobilier sis à BIHOREL et cadastré section AH numéro 741 pour 205 m².

48	Accord à la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH), dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, d'un allongement de la durée de portage, à savoir : - de "5 ans" à "5 à 10 ans" : JE n°65 (Opération Ilot Danton) NL n°81 (Opération Dumont d'Urville) Les dates d'échéances de rachat sont donc reportées au : - 7 juillet 2021 pour la parcelle cadastrée section JE n°65 (Opération Ilot Danton) - 22 mai 2022 pour la parcelle cadastrée section NL n°81 (Opération Dumont d'Urville)
49	Accord, à la Commune de BOISSEY LE CHATEL (Eure), d'un report d'une durée de trois (3) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à BOISSEY LE CHATEL et cadastré section AC numéro 3, pour une contenance de 696 m².
50	Accord, à la Commune de PONT DE L'ARCHE (Eure), d'un report d'une durée de un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à PONT DE L'ARCHE et cadastré section B numéros 58, 59, 900, 1654 et 2087, pour une contenance totale de 773 m².
51	Accord, à la Communauté de Communes de Lisieux Pays d'Auge (Calvados), d'un report d'une durée de six (6) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à COURTONNE LA MEURDRAC, cadastré section A numéro 1 et de l'immeuble sis à GLOS cadastré section A n°36, pour une contenance totale de 163.813 m².
52	Accord, à la Commune de TOLLEVAST (Manche), d'un report d'une durée de un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à TOLLEVAST, cadastré section A numéro 2286, pour une contenance de 4.393 m².
53	Accord à la METROPOLE ROUEN NORMANDIE, dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, d'un allongement de la durée de portage, à savoir : - de "5 ans" à "5 à 10 ans" : LH numéros 25 et 47 (Opération Seine Ouest Eco Quartier Flaubert) AV numéros 292 et 293 (Opération Elbeuf Saint Amand) - de "5 à 10 ans" à "10 à 15 ans" : AV numéro 18 lots 3 à 14 (Opération Elbeuf Ilot Corblin) Les dates d'échéances de rachat sont donc reportées au : - 19 mai 2021 pour les parcelles LH numéros 25 et 47 (Opération Seine Ouest Eco Quartier Flaubert) - 10 mars 2021 pour les parcelles AV numéros 292 et 293 (Opération Elbeuf Saint Amand) - 23 novembre 2021 pour les lots contenus dans la parcelle cadastrée section AV numéro 18 lots 3 à 14 (Opération Elbeuf Ilot Corblin)
54	Accord, à la Commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT (Eure), d'un report d'une durée de un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à SAINT SEBASTIEN DE MORSENT, cadastré section ZC numéros 1015 et 1017, pour une contenance totale de 34.707 m². Précision étant ici faite que ce report ne concerne pas la totalité du périmètre, mais uniquement une partie de la parcelle d'une contenance de 8.000 m² qui sera revendue à la SECOMILE.
55	Refus, à la Commune de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE (Calvados), d'un report de l'échéance de rachat du bien immobilier sis à SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE et cadastré section L numéro 1118 pour 21.314 m².
56	Accord, à la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (Eure), d'un report d'une durée de dix-huit (18) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à AUBEVOYE et cadastré section AK numéros 127 et 128, pour une contenance totale de 1.057 m².
57	Accord, à la demande de la Ville du HAVRE (Seine Maritime), d'une prise en charge de la procédure d'expropriation sur le périmètre de prise en charge de l'opération n°902 065 "LE HAVRE – Cité Chauvin", une déclaration d'utilité publique ayant été adoptée le 4 février 2016.
58	Accord pour porter l'échéance de rachat au 31 décembre 2018 dans le cadre du dispositif du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat concernant le traitement urbain d'un ensemble immobilier salle de spectacle « EXO 7 » à Le Petit Quevilly.